

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 950

présenté par

M. Paternotte, M. Bardet, M. Gonzales, M. Meunier,
M. Myard, M. Pancher, M. Scellier et Mme Hostalier

ARTICLE 10

À la dernière phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« plates-formes »,

insérer les mots :

« multimodales de fret classique ou à grande vitesse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar du pôle de Roissy ou de Lyon-Saint-Exupéry, la solution environnementale impose souvent un report modal. Il s'agit par exemple de combiner fret, route et avion, voire la voie d'eau, ce qui permet l'amélioration de l'environnement atmosphérique et sonore.

Aussi, augmenter la part du fret ferroviaire dans la logistique est une ardente obligation. L'exemple allemand est manifestement à suivre. Cela permet une alternative au fret cargo camionné. Pour permettre le report modal du fret express et cargo de l'aérien, seul le transport ferroviaire à grande vitesse (250 à 350 km/h) sur des distances supérieures à 300 km est une alternative crédible auprès des professionnels de la logistique, mais surtout un atout exceptionnel pour faire baisser les émissions de carbone au niveau national et européen.

Ainsi, le projet EUROCAREX, réseau européen de LGV-FRET, initié par « ROISSY-CAREX », a notamment pour but de créer les conditions d'un report modal Avion / Camion vers le train LGV-FRET, ce qui induirait une réduction des vols de nuit de fret express à ROISSY-CDG et

un abaissement significatif des pollutions atmosphériques liées tant à l'avion qu'au camion (émissions de carbone divisées : 17 à 52 fois moins pour le projet Eurocarex, seul projet labellisé par le Grenelle de l'Environnement et par la Commission Européenne). Ceci aurait également comme conséquence l'amélioration de l'environnement sonore des riverains dans une perspective de développement économique durable.